

APPEL D'OFFRES

Etude de deux portraits métiers de la branche de l'hospitalisation
privée sanitaire et médico-sociale à caractère commercial

Infirmiers diplômés d'Etat (IDE) et aides-soignants (AS)

Cahier des charges

Dans le cadre des articles L 2241-6 et R 2241-9 du Code du Travail, les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives de la branche de l'hospitalisation privée sanitaire et médico-sociale à statut commercial ont convenu de créer un Observatoire prospectif des emplois et des métiers du secteur privé de la santé à statut commercial.

Conformément aux préconisations de l'Accord de Branche relatif à la mise en œuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie du 8 décembre 2015, l'Observatoire « apporte, par ses travaux d'analyses et ses préconisations, son concours à l'identification des changements qui affectent, ou sont susceptibles d'affecter, de manière quantitative ou qualitative, les emplois, notamment en termes de contenu et d'exigence de compétences ».

Le Comité de pilotage de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la branche contribue à l'atteinte des objectifs assignés à la formation professionnelle, nécessitant l'engagement de tous les partenaires : employeurs, salariés, formateurs, institutions représentatives du personnel, organisations syndicales, autres instances paritaires de la Branche (CMP, CPNE, Actalians), dans le respect des rôles attribués à chacun, fixés par les textes légaux et réglementaires en vigueur, dont l'Accord de Branche du 8 décembre 2015 relatif à la mise en œuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

C'est dans le cadre de ces missions que le COPIL de l'Observatoire souhaite confier à un prestataire la réalisation d'une étude portant sur deux métiers de la branche de l'hospitalisation privée sanitaire et médico-sociale à statut commercial.

Contexte:

La branche professionnelle des établissements privés sanitaires et sociaux à statut commercial regroupe deux secteurs professionnels : le sanitaire, qui concerne les établissements privés de diagnostic et de soins, avec ou sans hébergement et le médico-social qui concerne les établissements pour personnes âgées.

Les emplois de la branche sont répartis, en référence à la convention collective du 18 avril 2002, en trois filières :

- administrative
- services généraux, technique et hygiène
- soignants et concourant aux soins

En référence à son annexe du 10/12/2002, qui concerne exclusivement les EHPAD, les emplois sont répartis comme suit :

- filière concourant à l'hébergement et à la vie sociale
- filière administrative et services techniques
- filière personnels soignants

Les IDE et les AS représentent une très large majorité des effectifs des établissements de la branche. A cet égard, il est primordial de pouvoir disposer de données très précises sur ces deux métiers.

Objectifs:

L'étude devra dresser un portrait approfondi des 2 métiers suivants : IDE (secteur sanitaire et médico-social) et aide-soignant (secteur sanitaire et médico-social).

Elle devra étudier plus spécifiquement:

- état des lieux initial pour chaque métier : évolution des effectifs sur les 5 dernières années, nombre de DE délivrés. Etat des lieux des politiques publiques en termes d'identification des besoins et préconisations d'ouvertures/fermetures d'IFSI et IFAS.
- les caractéristiques actuelles de ces deux métiers : activités, compétences, formation initiale et professionnelle.
- les évolutions que connaissent ces métiers et leurs conséquences sur l'emploi, sur la gestion des ressources humaines et sur les besoins en termes de recrutements (nombre, métiers et qualifications) : pyramide des âges/évolutions démographiques, évolution des activités et des compétences requises, besoins futurs en formation professionnelle (à 5 ans), développement de passerelles, spécialisation au regard des transformations de l'activité, des nouveaux modes de prise en charge et des modes de financement, développement des missions de coordination et des évolutions de la formation initiale...
- les difficultés d'exercice de ces métiers.
- identifier les pénuries et les difficultés de recrutement : l'étude devra mettre en avant des chiffres factuels et des explications relatifs à la mobilité des IDE et AS (du secteur public au secteur privé, associatif et libéral et inversement...), et en termes d'organisation du travail (rapport des professionnels IDE et AS aux modes de gestion des plannings via plateformes...).

Un focus sur l'arrivée des nouveaux diplômés sur le marché de l'emploi devra permettre de comprendre les difficultés rencontrées à l'embauche par les professionnels et le phénomène des débuts de carrière alternant les missions de courtes durées dans différents types d'établissements.

- identifier les possibilités d'évolution et notamment les parcours professionnels ou de formation possibles. L'étude devra aborder notamment :

- l'accès aux diplômes IDE et AS par l'apprentissage ;

- l'accès au DE d'AS par VAE ;

- les stages et l'accueil des stagiaires. Selon les différents lieux d'exercice : rôle et missions du tuteur, impact de la qualité de l'accueil sur le recrutement futur ?

L'étude devra aborder la montée en force de la digitalisation et de l'innovation : quelle appropriation par les professionnels ? (cf. axe de la stratégie nationale de santé) : dossier patient informatisé, outils numériques au service du confort du patient, applications dans le domaine de la santé...

L'étude devra comporter impérativement une dimension prospective (besoins en recrutements et en compétences) à 5 ans et un benchmark avec les pays étrangers permettant de mettre en avant des spécificités françaises.

L'étude devra, par ailleurs, impérativement se décliner régionalement (nombre d'IDE et d'AS dans les différentes régions, difficultés rencontrées dans les régions – recrutement etc., particularités/problématiques régionales éventuelles, besoins en recrutement selon les régions...).

Les éventuelles disparités avec les études publiées par les Conseils régionaux devront être identifiées et expliquées.

L'étude devra impérativement tenir compte des autres études menées en 2017 par l'Observatoire (étude prospective et étude sur les actions de formation notamment) dans un souci de cohérence et de capitaliser sur les données déjà existantes.

Des préconisations devront être apportées ainsi que des messages clés à destination de la presse et des politiques.

Livrables :

Seront attendus un rapport final, des portraits métiers, une synthèse ainsi que tout autre document que le prestataire jugera pertinent.

Les livrables devront être restitués pour début novembre 2018.

Sélection des prestataires:

Les principaux critères d'appréciation seront :

- Adéquation de la réponse par rapport à la demande
- Expérience de la structure dans l'étude de la thématique de l'emploi
- Garantie apportée par le prestataire en matière de ressources mobilisées (qualité des experts)
- Coût de la prestation
- Pertinence de la méthodologie utilisée (variété et largeur du panel interrogé, actualité des données exploitées)
- Sources d'informations utilisées par l'étude

- Soins de la présentation

Documents à fournir :

Afin de pouvoir examiner les propositions dans les meilleures conditions, nous vous demandons de nous transmettre :

- La description de votre structure
- Un plan de travail détaillé incluant un calendrier et prévoyant des restitutions périodiques
- Une présentation de la méthodologie employée
- Les CV des consultants pressentis
- Une présentation détaillée du budget
- Vos références

Transmission des propositions :

Les propositions sont à transmettre par courrier pour le 30 mars 2018 (cachet de la poste faisant foi): deux exemplaires papiers + transmission dossier complet par voie électronique.

Adresse postale :

Actalians
Madame Estival
Observatoire de l'hospitalisation privée
4 rue du colonel Driant
75001 PARIS

Adresse mail : cecile.estival-ext@actalians.fr

Personne ressource :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre Cécile Estival au 01 53 00 87 54

Le choix du consultant se fera par une commission de choix paritaire.

Les auditions des candidats présélectionnés se dérouleront le 10 avril 2018.

Le consultant choisi sera avisé par mail.